



Assemblée générale

Distr.  
LIMITÉE

A/44/L.28/Add.1  
22 novembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
Point 28 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Afghanistan, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Bénin, Burundi, Cameroun, Congo, Cuba, Djibouti, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Koweït, Libéria, Madagascar, Malaisie, Mauritanie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Ouganda, Panama, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Sénégal, Soudan, Tunisie, Vanuatu, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

Sanctions globales et obligatoires contre le régime racis  
d'Afrique du Sud

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :  
Haïti, Iraq, Mongolie et Pakistan.

-----

